



Prérequis

Aucun

Public

Toutes personnes débutant dans le domaine de la Gérance Locative ou souhaitant consolider une première expérience «terrain»

Objectifs

Acquérir les connaissances juridiques et pratiques indispensables à l'exercice de l'activité de gérant locatif.

Apporter des bases juridiques à une première expérience «terrain».

Maîtriser les dernières obligations issues de la loi Hoguet ainsi que les dernières évolutions de la réglementation relative aux baux afin d'être rapidement opérationnel.

Pédagogie

Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès son inscription.

Les cas pratiques sont à réaliser à l'issue de la formation pour vérification des acquis.

3 supports pédagogiques :

- Loi Hoguet/Les baux/Les opérations relatives à la gérance locative

Validation

Evaluation des compétences par QCM
Attestation de formation

AFEST

VISIO



N° déclaration
22 600 288 660

Gestion locative

2 jours 14 heures

La profession d'administrateur de biens

- La règlementation
- Le mandat de gestion les honoraires de location, de gestion
- Les missions du gérant
- L'application des législations « les baux »
- La mise en location et les garanties locatives
- Le suivi du locataire : de l'entrée à la sortie
- L'entretien du logement - les travaux
- Le règlement des litiges - le recouvrement des loyers
- L'information du mandant- les obligations administratives

Les baux d'habitation relevant de la loi du 06/07/1989

- Les baux à usage d'habitation et à usage mixte (habitation et professionnel)
- Les locations meublées constituant la résidence principale du locataire
- Les exclusions
- Le dossier du locataire et les garanties de solvabilité
- Le bail - contrat type - et ses annexes
- Les nouvelles mentions obligatoires du bail
- Les conditions financières du bail et l'encadrement des loyers
- L'état des lieux
- Le dossier de diagnostic technique locatif et les autres annexes du bail
- La notice d'information
- L'exécution du bail
- La répartition de la charge des travaux
- La révision du loyer en cours de bail
- Les charges récupérables
- Les obligations du bailleur/du locataire
- La restitution du dépôt de garantie
- La fin du bail
- Le renouvellement du bail
- Les congés délivrés par le bailleur
- Le congé délivré par le locataire
- Le recouvrement des loyers et charges